
*Direction des transports terrestres***Arrêté du 21 février 2003 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de la Chambre nationale de la batellerie artisanale**NOR : *EQUT0310036A*

Le ministre de l'équipement des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu la loi n° 821153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et notamment son article 40 ;

Vu le décret n° 84-365 du 14 mai 1984 relatif à la Chambre nationale de la batellerie artisanale et notamment son article 15,

Arrête :

Article unique

Monsieur Papinutti (Marc), ingénieur des ponts et chaussées, chargé de la sous-direction des transports par voies navigables, au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est nommé commissaire du Gouvernement auprès de la Chambre nationale de la batellerie artisanale. Il peut être représenté par le chef du bureau « organisation des transports par voies navigables ».

Fait à Paris, le 21 février 2003.

Pour le ministre de l'équipement, des
transports,
du logement, du tourisme et de la mer
et par délégation :
Le directeur des transports terrestres,
P. Raulin